

Délibération n°2024-09-01

Date 06/12/2024

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°255

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024
--

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Délibération portant modification de la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**Vu l'avis du comité social territorial en date du 29/11/2024,**

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être étant attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de TROISVILLES souhaite modifier sa participation au financement des **contrats et règlements labellisés** auxquels les agents choisissent de souscrire pour le **risque prévoyance à compter du 01/01/2025.**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-215906041-20241206-2024\_12\_01-DE

S<sup>2</sup>LOW

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 7,00 € par agent.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Délibération n°2024-09-02

Date 06/12/2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 059-215906041-20241206-2024_12_02-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°256

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaients présents :** M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

**Etaients absents :** M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet :** Décision modificative n°2

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivant

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		14 500,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>14 500,00 €</b>
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	14 500,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>14 500,00 €</b>	

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Délibération n°2024-09-03

Date 06/12/2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le  
ID : 059-215906041-20241206-2024\_12\_03-DE

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°257

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Convention partenariale Commune de Troisvilles/Dispositif « Baraque à Frat' du Cambrésis » Petits Frères des Pauvres**

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
autorise le maire à signer la convention avec les Petits Frères des pauvres relative à la mise en place de 2 rencontres par mois par un dispositif itinérant d' « aller vers » pour lutter collectivement contre l'isolement des personnes de plus de 50 ans en milieu rural : la Baraque à Frat pour une durée de 2 ans renouvelable.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 06/12/2024

Délibération n°2024-09-04

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°258

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs marché de Noël**

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs à l'occasion du marché de Noël 2024 :

Bière de Noël	3€
Picon bière	3€
Bière	2.50€
Bière sans alcool	2.50€
Soft	2,50€
Eau minérale	1€
Croque Monsieur	3.50€
Croque Monsieur + salade composée	4€
Croque Maroilles	3.50€
Croque Maroilles + salade composée	4€
Huîtres	6€/assiette de 6

Le conseil municipal adopte les tarifs à l'unanimité.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 06/12/2024

Délibération n°2024-09-05

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°259

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents :** M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

**Étaient absents :** M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : : Subventions 2024 à diverses associations**

Diverses associations, dans le cadre de leur activité ont sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2024.

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder aux diverses associations, les subventions comme suit :

Association	Montant de la subvention
ASSOCIATION 3 CHATEAUX 3VILLES	370.00
ANCIENS COMBATTANTS 3VILLES	200.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	250.00
CROIX ROUGE CAUDRY	150.00
FESTI 3VILLES	370.00
LE SPORT CITOYEN CIRCON. LE CATEAU	65.00
LES AMIS DE PARIX-ROUBAIX	100.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	140.00
SECTION MEDAILLES MILITAIRES LE CATE	30.00
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE TROISVILLES	100.00
TOTAL	1 775.00

Les crédits sont prévus au BP 2024.

Le conseil municipal a approuvé par 8 VOIX « POUR » les subventions sollicitées.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY




Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.




Délibération n°2024-09-06

Date 06/12/2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 059-215906041-20241206-2024_12_06-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°260

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Subvention 2024 à L'Association Les 3 macôts**

L'Association Les 3 macôts,

Dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association "Association Les 3 macôts" une subvention de 370 €.

Madame Françoise Santerre étant membre du conseil municipal et adhérente à cette association, elle n'a pas pris part aux débats et vote sur cette subvention. Ainsi, elle est sortie de la salle de réunion.

Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 7 votes « POUR » la subvention de 370€ pour « les 3 Macôts ».

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 06/12/2024

Délibération n°2024-09-07

Envoyé en préfecture le 10/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le  
ID : 059-215906041-20241206-2024\_12\_07-DE

S2LO

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°261

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Subvention 2024 à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de l'arrondissement de Cambrai

L'Association Amicale des Secrétaires de Mairie de l'arrondissement de Cambrai,

Dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association "Amicale des Secrétaires de Mairie de l'arrondissement de Cambrai," une subvention de 50 €.

Madame Guislaine Blary étant adhérente à cette association, elle s'est abstenue de prendre part aux débats et vote sur cette délibération. Ainsi elle est sortie de la salle de réunion.

Le Conseil adopte cette proposition par 6 voix « POUR ».

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.





Date 06/12/2024

Délibération n°2024-09-08

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°262

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Subvention 2024 à L'Association Réagir**

L'Association Réagir,

Dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association "Association Réagir" une subvention de 160 €.

En application de l'arrêté de déport du 2 octobre 2020, applicable au 13 octobre 2020, Monsieur Jérémy Richard a cédé la présidence à Madame Guislaine Blary sur ce point.

Les membres du conseil municipal étant adhérents à cette association n'ont pris part aux débats et vote sur cette subvention. Ainsi, Madame Françoise Santerre, Messieurs Alain Richard, Jérémy Richard, Albert Godard sont sortis de la salle de réunion.

Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 5 votes « POUR » la subvention de 160€ pour l'association « Réagir ».

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 06/12/2024

Délibération n°2024-09-09

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°263

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 1	Votants : 8
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/12/2024 et publié le 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : M. Didier GOBERT, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention 2024 à l'Amicale Laïque

L'Association Amicale Laïque,

Dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association "Amicale Laïque " une subvention de 370 €.

En application de l'arrêté de déport du 2 octobre 2020, applicable au 13 octobre 2020, Monsieur Jérémy Richard a cédé la présidence à Madame Guislaine Blary sur ce point.

Madame Françoise Santerre, Messieurs Alain Richard, Jérémy Richard, Jean-Pierre Hiron et Albert Godard étant administrateurs de cette association, sont sortis de la salle et n'ont pris aucune part aux débats et vote sur la subvention.

Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 4 votes « POUR » la subvention de 370 € pour l'association de « l'Amicale Laïque de Troisvilles ».

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

